



Erreur sur notre contrat d'assurance

Par **ventema**, le **31/08/2016** à **08:43**

Bonjour,

Propriétaire depuis 6 ans dans une résidence de 8 appartements et gérée depuis 2000 par le même syndic et sans conseil syndical (toujours refusé aux AG bien que je me sois présentée), j'ai pris l'initiative de vérifier la teneur des contrats que le syndic a bien voulu me fournir.

Or le contrat assurance immeuble et datant de 2013 comporte la présence d'une piscine sur 2 pages alors qu'il n'y en a pas dans la résidence. J'ai demandé des explications au syndic (qui a signé le contrat sans le lire!!). Réponse en AG par la lecture d'un courrier de l'assureur qui précise que "même si il y a cette erreur sur le contrat, son prix était calculé SANS piscine et que le surcoût de cette piscine (si elle avait été prise en compte) aurait été de 100€"

Que pensez vous de cette explication pour le moins douteuse...? Personnellement je ne suis pas dupe, mais comment vérifier 3 ans après?

D'avance merci pour votre réponse.

Par **Chaber**, le **31/08/2016** à **09:25**

bonjour

[citation] "même si il y a cette erreur sur le contrat, son prix était calculé SANS piscine et que le surcoût de cette piscine (si elle avait été prise en compte) aurait été de 100€" [/citation]une telle réponse me fait douter. Il est très rare qu'un assureur se trompe sur son tarif quand ce serait à son avantage.

[citation]Personnellement je ne suis pas dupe, mais comment vérifier 3 ans après?
[/citation]demander des tarifs à la concurrence

Par **ventema**, le **31/08/2016** à **09:37**

Merci Chaber pour votre réponse.

Je me sens moins seule car les autres copro ont totalement accepté cette réponse et ne comprenaient pas que j'émette des doutes!

Bien entendu, ce contrat va être renégocié avec la concurrence, mais le surcoût de ces 3 dernières années ne sera jamais remboursé.

Par **Chaber**, le **31/08/2016** à **11:14**

bonjour

En assurances la prescription est de 2 ans.

il faudrait apporter la preuve qu'il y a eu surcoût pour un risque inexistant.

Par **ventema**, le **31/08/2016** à **12:02**

Merci Chaber, je ne me faisais aucune illusion sur un éventuel remboursement de la part de l'assurance vu son courrier... Par contre, j'aurai aimé que le syndic reconnaisse le fait qu'il n'a pas vérifié le contrat et nous fasse un petit geste sur sa rémunération... Là encore aucune illusion, lorsque l'on est face à des personnes de mauvaise foi!

Par contre, bien que n'étant qu'une simple copropriétaire, je vais talonner le syndic et vérifier les nouveaux contrats. Et oui, Ventema "l'emm...." mais pour le bien des copropriétaires.